

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-236 du 10 juillet 1982

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie
pour compter du 9 juillet 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 82-226 du 3 juillet 1982 chargeant le Camarade
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la
République pour compter du 5 juillet 1982.

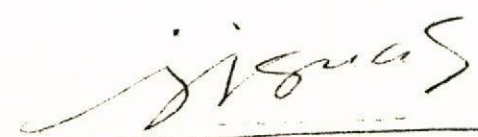
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 9 juillet 1982, le Camarade
GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie pendant l'absence du Camarade
Barthélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juillet 1982

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé de
l'intérim,



ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTC-MTPCH 10 autres Ministères 18 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEP-Gde. Chac 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-